

Procès-verbal de la séance du jeudi 12 février 2026

Le Président du Conseil général, M. André Loewer, souhaite la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'à la Municipalité et déclare ouverte cette séance du Conseil général. Il est 19h46.

Il précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail de la secrétaire.

Il signale la présence de Mme Myrèle Knecht du Journal «L'Omnibus».

Il remercie M. Luc Bally, huissier, pour la mise en place de la salle de la Biolle.

Le Président demande à Mme Dominique Leemann et M. Georges Barré de fonctionner comme scrutateurs pour cette séance.

Il donne quelques indications concernant la bonne marche du Conseil.

1. Assermentations, démissions et appel

- Assermentation: pas d'assermentation.
- Démission: pas de démission.

Le Conseil général de Pompaples compte désormais 52 membres.

- Appel:
 - Présents: 36 membres
 - Excusés: 14 membres
 - Absent: 2 membres

 - Quorum: 18 (1/3 des membres du CG)
 - Majorité simple: 19 (1/2 + 1 des membres présents)
 - Bulletin secret: 8 (1/5 des membres présents)

2. Adoption de l'ordre du jour tel que présenté

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et se présente comme suit:

1. Assermentations, démissions, honneurs et appe
2. Adoption de l'ordre du jour tel que présenté
3. Adoption du procès-verbal du mardi 9 décembre 2025
4. Communications du Président du Conseil
5. Préavis N° 02.2026/1: Demande de crédit de CHF 740'000.- TTC pour la réfection de la chaussée et adaptation des réseaux souterrains de la route du Milieu du Monde
6. Activités des délégations intercommunales AIEM, AIPCV, AJERCO, ASI7, EHVV, SIEE
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

3. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2025

Le président demande s'il y a des remarques ou d'éventuelles corrections à apporter au procès-verbal avant d'en demander l'approbation.

Mme Marguerite Bonzon intervient au sujet d'un passage figurant à la page 222 du procès-verbal du 9 décembre 2025:

« R: M. Mettraux répond que les propriétaires concernés se voient demander de réaliser des travaux à leurs frais, pour un montant qu'il estime supérieur à CHF 150'000.-, somme qu'ils ne sont pas en mesure d'assumer. Il relève par ailleurs que, sur la parcelle voisine, dont Mme Bonzon est copropriétaire, les coûts seraient pris en charge par

la Municipalité. Il estime qu'il n'est pas équitable d'exiger une participation financière d'un côté et de supporter les coûts communaux de l'autre. Il conclut en indiquant que la procédure judiciaire doit désormais suivre son cours. »

Elle souhaite apporter une précision concernant l'affirmation selon laquelle elle serait copropriétaire de la parcelle voisine mentionnée dans ce passage. Mme Bonzon précise qu'elle n'est pas copropriétaire de cette parcelle.

Le président informe que le procès-verbal du 9 décembre 2025 ne sera pas modifié, dès lors qu'il reprend fidèlement les propos de M. Mettraux, même si ces affirmations peuvent s'avérer inexactes.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 est adopté à la majorité avec trois abstentions et un non-votant.

4. Communications du Président du Conseil

Le Président donne les dates prévues pour les assemblées du Conseil général et celles concernant les votations et élections 2026.

Conseil général:	Jeudi 26 mars 2026 (sous réserve de préavis) Jeudi 18 juin 2026 (Comptes 2025, élection du bureau) Jeudi 8 octobre 2026 Jeudi 10 décembre 2026 (Budget 2027, jetons de présence)
Votations et élections:	8 mars 2026 (élection à la municipalité, 1 ^{er} tour, votations fédérales et élection complémentaire au Conseil d'État) 29 mars 2026 (élection à la municipalité, 2 ^e tour) 26 avril 2026 (élection à la syndiculture, 1 ^{er} tour) 17 mai 2026 (élection à la syndiculture, 2 ^e tour) 14 juin 2026 27 septembre 2026 29 novembre 2026
Installations des autorités:	Lundi 1er juin 2026 à 18h00 , installations des autorités de Pommaples Mardi 25 août 2026, installations des autorités de l'AJERCO à Cossonay Jeudi 10 septembre 2026, installations des autorités à Eclépens de l'AIPCV, l'EHVV, l'AIEM et l'ASI7

Activités du bureau:

- Le mardi 13 janvier 2026, le bureau a pris connaissance d'un courriel de M. Laurent Mettraux sollicitant le caviardage de ses coordonnées personnelles sur les documents publiés sur le site internet de la commune. Les modifications demandées ont été effectuées.
- Le jeudi 22 janvier 2026, le bureau a reçu un courriel de M. Jean-Pierre Steulet concernant la possibilité d'imprimer lui-même des bulletins de vote en vue de l'élection à la Municipalité et de les transmettre aux citoyens. Il lui a été répondu que l'impression et la diffusion des bulletins de vote relèvent exclusivement des instances officielles.
- Le lundi 2 février 2026, le bureau a reçu un courriel de M. Jean-Pierre Steulet exprimant son inquiétude quant à l'absence du procès-verbal de la dernière assemblée sur le site internet de la commune. Le document a été publié le jour même.
- Le mardi 3 février 2026, la secrétaire du Conseil général a participé à une formation à Morges en vue des élections à la Municipalité, portant sur l'utilisation du logiciel SuisseVote.
- Le vendredi 6 février 2026, le bureau a pris connaissance d'un courrier de remerciement de la Fondation Delafontaine pour le don de CHF 750.- issu des jetons de présence des membres du Conseil. Lecture par le Président. **(Annexe 1)**

- Le lundi 9 février 2026, le bureau a reçu un courriel avec un courrier en pièce jointe de M. Jean-Pierre Steulet concernant le dépassement de crédit des travaux de la toiture de la Biolle, l'absence de procédure adéquate, l'omission des subventions cantonales et une problématique récurrente de gestion. Le dossier a été transmis à la Municipalité, puis sera, le cas échéant, transmis en temps utile à la Commission de gestion. Il est à disposition dans le classeur du président pour toute personne souhaitant en prendre connaissance après le conseil.

5. Préavis municipal 02.2026/1: Demande de crédit de CHF 740'000.- TTC pour la réfection de la chaussée et adaptation des réseaux souterrains de la route du Milieu du Monde

Le Président du Conseil donne la parole à M. Tony Galuppo, rapporteur de la Commission ad'hoc.

"La Commission ad hoc composée de MM. Matthias Steinmann, Tony Galuppo et Arnaud Bovet, a été reçue par la municipalité in corpore le 12 janvier 2026 afin de prendre connaissance du préavis municipal n°02.2026/1 « Demande de crédit de 740'000.- CHF TTC pour la réfection de la chaussée et adaptation des réseaux souterrains de la Route du Milieu du Monde ». La Municipalité a présenté ce préavis en détail, dont les enjeux de circulation liés à la prochaine arrivée des bus articulés ainsi que ceux liés aux énergies et système d'évacuation des eaux, de même que la procédure d'appel d'offre.

Selon l'appréciation d'un laboratoire routier demandée par la municipalité, la surface de la route est passablement fissurée et montre des déformations de surface sans dommage en profondeur. Le revêtement bitumineux et le coffre sont d'épaisseurs suffisantes pour répondre aux charges de trafic. Plusieurs prélèvements sur l'enrobé ont présenté des teneurs en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) inférieures à 250mg/kg. Selon ces résultats le renouvellement partiel du revêtement bitumineux est recommandé.

Le réseau d'évacuation des eaux, en séparatif, présente des défauts dans les canalisations d'eaux usées. Un relevé effectué par sondage caméra montre des contre-pentes et certains angles trop importants, nuisant au fonctionnement optimal de ces canalisations. Elles seront donc remplacées ponctuellement aux endroits défectueux. Les canalisations d'eau claire sont en revanche en bon état.

Le projet de réfection de la route redéfinira la chicane d'entrée dans le village après le passage sous voies. La chicane sera modifiée en un resserrement où deux voitures pourront croiser à vitesse réduite. Ceci permettra la circulation des futurs bus articulés ainsi que des convois agricoles, tout en assurant une vitesse adaptée des voitures à l'entrée sud du village. La géométrie du trottoir restera inchangée et des plantations prendront forme entre le trottoir et le resserrement.

Ces travaux seront en outre l'occasion pour la Romande énergie et CADCIME de procéder à des améliorations, soit respectivement la mise en souterrain des lignes électriques aériennes et des branchements de privés au chauffage à distance.

La municipalité a également informé la commission qu'elle est en contact avec Swisscom qui évalue la possibilité de procéder à une mise à niveau de son réseau sur ce tronçon.

Le planning intentionnel fait démarrer les travaux à la mi-mars. Les couches de roulement, comme pour le tronçon déjà réalisé sur le haut du village doivent être réalisées en continu pour assurer la qualité de la finition. Cette dernière étape sera faite en août 2026. Le revêtement final sera phono absorbant.

La municipalité a réalisé un appel d'offres sur invitation, adjugé sous réserve d'adoption du crédit, pour un montant de CHF 740'000.- TTC dont CHF 60'000.- de divers et imprévus. Certaines subventions cantonales peuvent être obtenues et sont en cours de demande par la municipalité.

La commission ad hoc a visité le tronçon en question et remarqué le bien-fondé de la demande de crédit. La temporalité des travaux faisant suite à ceux du haut du village et le remodelage de l'îlot d'entrée de la route sont pensés avec soin.

C'est pourquoi la Commission ad hoc, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil, de prendre la décision suivante:

Le Conseil Général de Pompaples,

– Vu le préavis municipal n°02.2026/1

– Ouï le présent rapport

– Vu que les documents étaient disponibles auprès du greffe municipal

– Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide:

– D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 740'000.- TTC pour réaliser les travaux de réfection de la route du Milieu du Monde et de l'adaptation des réseaux afférents. "

Le Président du Conseil donne la parole à M. Raphaël Carrard, rapporteur de la Commission des finances.

" La Commission composée de Jean-Bernard Tesauri, Vincent Delafontaine et Raphaël Carrard a été convoquée le 12 janvier 2026 pour prendre connaissance du préavis susmentionné et ceci en présence de la Commission ad'hoc.

La Municipalité incorpore nous a présenté le détail du préavis et répondu à toutes les questions posées en rapport au préavis détaillé présent sur le site de la Commune et résumé ci-après au niveau du financement, soit:

FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT:

Les montants des travaux devisés sont basés sur un appel d'offres réalisé en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Ces travaux n'engendreront pas de frais d'exploitation supplémentaires à l'avenir.

Des subventions pour la réfection de la route cantonale en traversée de la localité peuvent être obtenues de la part du Canton. Celles-ci font l'objet d'une demande actuellement en cours.

La répartition par centre de charge entre les travaux de réfection de la chaussée et ceux d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux est la suivante:

Entretien routier:	CHF 570'500.- TTC
Entretien réseau d'évacuation des eaux:	CHF 169'500.- TTC
<u>Total:</u>	CHF 740'000.- TTC

Demande de crédit:

Désirant poursuivre l'entretien des chaussées communales, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 740'000.-.

Financement:

La dépense d'investissement sera financée par le recours à l'emprunt.

Amortissement:

Le montant global de CHF 740'000.- sera amorti en 40 ans, à raison de CHF 18'500.- par année à porter en compte dès l'année qui succède la fin des travaux.

La Commission unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante:

Le Conseil général de Pommaples

- Vu le préavis no 02.2026/1 de la Municipalité du 5 janvier 2026
- Oui le rapport des commissions désignées pour étudier le préavis
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide:

- D'adopter l'octroi par demande de crédit de CHF 740'000.- pour la réfection de la chaussée et adaptation des réseaux souterrains de la route du Milieu du Monde.
- D'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 740'000.- "

Le Président du Conseil passe la parole à la Municipalité.

Pas de complément de la part de la Municipalité

Le Président ouvre la discussion.

Q: M. Stéphane Schneider demande pourquoi un amortissement de 40 ans est prévu alors qu'un tel revêtement a une durée de vie d'environ 20 ans.

R: M. Alain Bonzon, syndic, répond que cet amortissement est imposé par les normes MCH2 appliquées par le canton. Il précise que la chaussée va s'user, mais estime que la route ne sera probablement pas entièrement refaite avant 40 ans.

Q: M. Matthias Rouge demande si le montant des subventions est connu.

R: M. Alain Bonzon, syndic, répond que ce n'est pas encore le cas. Un bureau d'ingénieurs a toutefois établi une estimation d'environ CHF 100'000.-.

Q: M. Marco Matter demande s'il y aura des changements concernant les trottoirs et les pistes cyclables sur ce tronçon.

R: M. Vincent Studer, municipal, répond qu'il y aura deux bandes jaunes.

Q: M. Charly Clerc demande si les trottoirs resteront dans la continuité de ceux existants ou s'ils auront des bordures plus abruptes, comme à La Sarraz.

R: M. Vincent Studer, municipal, explique que le style restera le même que celui actuellement en place.

Plus personne ne demandant la parole, le Conseil général est invité à se prononcer sur les conclusions du préavis n° 02.2026/1 qui sont, pour rappel, les suivantes:

D'adopter l'octroi par demande de crédit de CHF 740'000.- TTC pour la réfection de la chaussée et adaptation des réseaux souterrains de la route du Milieu du Monde, d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis et d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 740'000.- TTC.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 02.2026/1 concernant la réfection de la route du Milieu du Monde est accepté à la majorité moins trois abstentions et un non-votant.

6. Activités des commissions intercommunales

Les délégués aux différentes associations intercommunales (AIEM, AIPCV, AJERCO, ASI7, EHVV et SIEE) informent qu'aucune nouvelle séance ne s'est tenue depuis la dernière séance du Conseil communal. Aucun rapport particulier n'est donc à communiquer.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter, à l'exception de M. Dominique Bataillard, municipal. Concernant l'association EHVV, il précise que la mise à l'enquête de la STEP s'est déroulée sans opposition et indique que le coût des travaux, initialement estimé à CHF 30 millions, devrait finalement s'élever à environ CHF 29 millions. Il intervient également au sujet de l'association intercommunale SIEE et rappelle que M. Beck ne signera pas la convention tant que le problème d'inondation ne sera pas réglé. Le préavis relatif aux travaux visant à résoudre ce problème ayant été accepté, ceux-ci devraient débiter au mois d'avril.

Le Président ouvre la discussion, mais personne ne demande la parole.

7. Communications de la Municipalité

- M. Joël Fontolliet, municipal, informe que la mise à l'enquête du PACom sera déposée vers la fin du mois de mars. Une séance publique d'information à ce sujet aura lieu le 26 mars, de 17 h à 19 h, à la salle villageoise de La Biolle.
- M. Vincent Studer, municipal, informe que la taille de la vigne communale aura lieu le 14 mars, et que la Journée de la forêt se tiendra le 21 mars 2026.
- M. Alain Bonzon, syndic, remercie les membres du Conseil d'avoir accepté le préavis. Il précise qu'il s'agissait du dernier grand projet que la Municipalité s'était fixé pour cette législature.
- Il poursuit en évoquant l'apéritif qui suit habituellement cette assemblée. Celui-ci ne pourra toutefois pas être offert cette année, la commune devant réaliser des économies en raison d'importants frais d'avocats à venir.
- Il continue en informant que, par l'intermédiaire du Préfet, les huit syndics du district, désignés il y a cinq ans pour siéger au bureau du Préfet, ont sollicité des informations plus précises concernant la responsabilité communale liée à la sécurité incendie en lien avec l'ECA. Le Préfet a rapidement pris contact avec l'ECA à ce sujet. Un intervenant de l'ECA participera à la prochaine assemblée des syndics prévue en mai 2026. En attendant, plusieurs publications ont été mises en ligne sur le site internet de l'ECA.

La Municipalité a déjà effectué une intervention dans l'un des commerces de la commune, sans gravité et prévoit d'autres contrôles ponctuels. La gendarmerie a également procédé récemment à quelques vérifications dans certains commerces lors de son dernier passage. Il est rappelé qu'à l'avenir, la Municipalité prendra ses responsabilités et effectuera des contrôles.

- Il poursuit en rappelant que le nom de M. Steulet revient très souvent. Il précise que la Municipalité répond à tous ses courriers et l'encourage à participer aux assemblées du Conseil général afin d'échanger et d'instaurer un dialogue avec lui. La Municipalité déplore également l'absence de M. Mettraux. Lecture de la communication officielle de la Municipalité:

« L'affaire est triste pour un village de 900 habitants où tout va bien.

Le chroniqueur de l'hebdomadaire régional relatait:« En préambule du Conseil général de décembre s'est tenue une séance dédiée aux élections communales de mars 2026. Le syndic Alain Bonzon ainsi que la vice-syndique Caroline Favay avaient déjà annoncé, en début d'été, leur intention de ne pas se représenter sur la liste des candidat(e)s. Tous deux sont usés par les procédures judiciaires liées au projet de création du sentier pédestre de la rive du Nozon. Le harcèlement moral qu'un habitant de la commune exerce sur la Municipalité a aussi joué un rôle important dans leur décision. Depuis, à la suite d'un nouvel acte malveillant de l'individu en question, c'est cette fois le municipal Joël Fontolliet qui a annoncé son intention de ne pas briguer un nouveau mandat.

Ceci se passait il y a à peine deux mois. Deux protagonistes étaient ainsi évoqués, MM. Jean-Pierre Steulet et Laurent Mettraux.

Durant cette même séance, selon PV, la municipalité répondait précisément aux questions écrites de M. Laurent Mettraux concernant la rénovation de la construction sans autorisation des couverts du préau. Sur le moment aucune suite n'a été donnée par M. Mettraux.

Peu après, la Municipalité était questionnée par la DGTL (Direction générale du territoire et du logement), cette dernière faisant suite à une plainte transmise par M. Mettraux concernant les travaux actuels du bâtiment de la Biolle admis en séance du Conseil. La Municipalité a répondu à la DGTL, sans suite à ce jour. Le 30 janvier, M. Mettraux adressait un nouveau courrier à la Municipalité afin de revenir sur les mêmes objets pour lesquels il a obtenu les réponses précitées. De plus il mettait en question les travaux et la manière de traiter de la Municipalité concernant le bâtiment de la Biolle.

La Municipalité a à nouveau répondu à M. Mettraux en maintenant sa position et en la motivant.

Dernièrement encore, concernant le préavis de ce soir, M. Mettraux a contacté le Voyer des routes afin de savoir si nous traitons correctement cette affaire. Il lui a été répondu par l'affirmative.

A ce stade, nous relevons que M. Mettraux, bien que membre du Conseil, n'a pas été élu membre des Commissions de surveillance. Quand bien même, nous relatons ci-après des éléments relevant du mandat des dites Commissions

- *La mission de surveillance qui incombe aux Commissions ne porte que sur l'exercice écoulé, jamais sur l'exercice en cours.*
- *(Pas de cogestion) le principe de la séparation des pouvoirs implique qu'une autorité ne doit pas empiéter sur les domaines de compétence des autres autorités.*
- *Le contrôle exercé par les Commission de surveillance (ainsi que le Conseil réuni en corps) n'ont pas le pouvoir d'intervenir dans les dossiers traités par la Municipalité, ni même d'adresser des injonctions contraignantes à cette dernière.*

Forts de ses responsabilités, la Municipalité précisait dans sa réponse du 10 février à M. Mettraux « votre courrier ayant été transmis à l'ECA ainsi qu'à la DGTL, la Municipalité restera attentive à tout retour de leur part et appliquera, le cas échéant, les directives qui pourraient être formulées pour ses futurs projets.

Arrêtons ici ce premier sujet. Cogestion ? Confiance ? Méfiance ? Chicanerie ? de la part d'un candidat à la municipalité.

Concernant M. Jean-Pierre Steulet, la Municipalité a répondu favorablement à ses nombreuses demandes de documents concernant:

- *Les travaux de réfection de la surface du Chemin du Trésillon*
- *Les travaux de réfection des conduites du Chemin du Trésillon*
- *Les travaux de reconstruction du refuge forestier*
- *Les travaux du remplacement des tables du refuge forestier*
- *Les travaux de réfection des couverts du préau*
- *Les travaux de réfection du passage sous-route vers le collège*
- *Les travaux de réfection du toit de la salle villageoise de la Biolle*

Et maintenant, M. Steulet exige la transmission des documents des soumissions détaillées du préavis traité ce soir, soit la réfection de la RC 251 2ème partie.

Nous estimons ici nous trouver en présence d'un abus de droit quant à l'utilisation de la Loi sur l'information. Cela étant, chacun des éléments remis à M. Steulet débouche quasi systématiquement sur des affabulations répétées ainsi que sur de nombreuses publications injurieuses, mensongères et diffamatoires réalisées au travers du Journal de Cossonay et des réseaux sociaux.

(Deux exemples de diffamation sont présentés) (Annexe 2)

A ce stade, notre municipalité s'est réunie ce dernier lundi au soir. Un thème important y a été âprement évoqué, la démission avec effet au 12 février 2026 des cinq municipaux. Maintenant. Le harcèlement incessant subi en étant la cause. Le travail démesuré, conséquence de tout ceci, ne peut plus durer. Notre santé ainsi que celle du personnel communal pouvant en dépendre.

M. le Préfet a été informé de cette éventualité, lundi, en avant séance.

Réflexion faite, la démission de l'entier de la Municipalité ne ferait qu'accroître le mal-être de nos collaboratrices et collaborateurs et la stabilité de la commune.

Nous irons ainsi au terme de notre mandat. Nous regretterons même ce bel engagement.

Par contre, nous avons décidé de ne plus répondre à MM. Mettraux et Steulet.

Certains affirmeront que ça ne peut se faire.

Nous le ferons.

Les organes cantonaux seront très certainement approchés par nos harceleurs. L'État exigera certainement.

Nous y répondrons, ou pas, de manière circonstanciée.

Toutes les actions et les travaux entrepris par la Municipalité l'ont toujours été dans le but de répondre au mandat reçu des citoyens du village afin de favoriser l'évolution de la Commune que nous aimons et respectons. »

Il poursuit en déclarant que la Municipalité doit être clairement établie quant au degré de confiance que lui accorde le Conseil général pour agir de la sorte, et sollicite, en conséquence, la tenue d'un vote de confiance.

Q: M. Frédy Bovet s'enquiert de la position du Préfet quant à la décision de la Municipalité de ne plus donner suite aux demandes et correspondances émanant de ces deux personnes.

R: M. Bonzon, syndic, indique rencontrer régulièrement le Préfet, auquel il expose, à chaque occasion, les difficultés rencontrées avec ces deux personnes. Il précise en outre que le Préfet a été informé de la communication de la Municipalité intervenue ce soir, qu'il en comprend la teneur et qu'il fait preuve de compassion à l'égard de la situation exposée.

Q: Le Président s'enquiert des risques encourus par la Municipalité en agissant de la sorte, notamment de la possibilité qu'elle fasse l'objet de sanctions, telles qu'une amende.

R: M. Alain Bonzon, syndic, répond que des courriers leur seront adressés, les enjoignant à répondre, mais qu'a priori, la Municipalité ne s'expose pas à d'autres conséquences. Il ajoute que, même si des sanctions devaient être prononcées à son encontre, cela lui est, à titre personnel, indifférent.

Q: M. Vincent Delafontaine demande si le Préfet, au-delà de son soutien à la Municipalité, est en mesure de prendre des mesures supplémentaires.

R: M. Alain Bonzon, syndic, réplique en indiquant qu'une séance de conciliation s'est tenue en présence du Préfet et de M. Steulet. Il précise que le Préfet a expressément demandé à ce dernier de retirer les propos injurieux apposés sur la route, son toit et ses murs, ce à quoi l'intéressé a répondu qu'il s'exécuterait. Or, à ce jour, ces inscriptions injurieuses sont toujours présentes. Il en déduit que le Préfet se trouve, lui aussi, dans une situation d'impuissance. Il ajoute que, dès le lendemain, M. Steulet a publié sur les réseaux sociaux des accusations selon lesquelles le Préfet serait de connivence avec la Municipalité, l'accusant notamment d'être soudoyé.

S'agissant de M. Mettraux, M. Bonzon indique que la Municipalité espérait que sa candidature à l'exécutif mettrait un terme à ses demandes et reproches récurrents ; il constate toutefois que la situation s'est au contraire aggravée. Il conclut qu'en l'état, la seule solution envisagée par la Municipalité consiste à ne plus donner suite aux courriers émanant de ces deux personnes, afin de préserver les ressources du personnel communal.

Q: M. Cyril Monnier souhaite savoir, dans l'hypothèse où le vote de confiance ne serait pas favorable à la Municipalité et que celle-ci décide de ne pas poursuivre ses mandats, quelle serait la situation des travaux prévus dans le préavis voté ce soir. Par ailleurs, il souhaite savoir qui serait chargé de la planification et de la gestion de ces travaux dans l'éventualité où la commune serait placée sous tutelle.

R: M. Alain Bonzon, syndic, indique que les travaux sont prêts à être exécutés et que le préavis a été accepté. Les marchés ont déjà été attribués aux entreprises, sous réserve de l'acceptation définitive du préavis.

Un ingénieur est en place pour assurer le contrôle du chantier, et le chef du service voirie est chargé du suivi. La Municipalité, en poursuivant son mandat jusqu'au bout, agit dans l'intérêt du village, du personnel et du bon déroulement des affaires courantes.

Q: M. Cyril Monnier remercie pour cet éclaircissement et exprime sa confiance pleine et entière envers la Municipalité. Il s'interroge néanmoins sur la nécessité de s'énervier face à la situation et estime que le Préfet devrait prendre en charge les problèmes récurrents liés à ces deux habitants, regrettant que ce dernier manque de courage pour intervenir et recadrer les personnes concernées.

R: M. Alain Bonzon, syndic, indique que la Municipalité a souhaité « tenir la barre » et que, lors de leur rencontre lundi dernier, le Préfet a bien compris la situation actuelle et lui a précisé qu'il resterait à disposition si nécessaire. Par conséquent, si la Municipalité venait à démissionner, le Préfet serait présent pour assurer le suivi. Concernant les critiques éventuelles, M. Bonzon rappelle que la Municipalité a choisi de poursuivre ses engagements jusqu'au bout et que, de ce fait, il est normal que le Préfet ne participe pas aux séances, ce que la Municipalité ne souhaiterait pas non plus.

Enfin, il souligne que, conformément à la loi, le Préfet n'a pas la compétence pour intervenir directement auprès de M. Steulet.

Q: M. Tony Galuppo explique que si la Municipalité décidait de ne plus répondre, certains habitants pourraient engager des poursuites devant les tribunaux. Il reconnaît néanmoins la nécessité de ne plus répondre et en comprend les raisons. Il s'interroge toutefois sur l'opportunité pour la Municipalité de démissionner, compte tenu des risques importants encourus, et insiste sur le respect strict de la loi, souhaitant que cette démarche soit encadrée de manière rationnelle et non émotionnelle.

R: M. Alain Bonzon, syndic, rappelle qu'il reste 4,5 mois de mandat, ce qui est déjà plus court que les délais habituellement appliqués par les services de l'État. Il précise que certaines demandes peuvent faire l'objet d'une réponse, tandis que d'autres peuvent rester sans suite, en fonction du contexte et de la législation applicable et souligne que la Municipalité restera prudente dans ses démarches.

R: Mme Céline Behrens Loewer soulève la question de la communication envers l'ensemble des habitants. Elle rappelle que le Conseil compte une cinquantaine de membres, alors que la commune compte environ 600 électeurs. Selon elle, si le Conseil décide ce soir de soutenir et de témoigner sa confiance à la Municipalité, il convient de se demander comment les autres habitants seront informés. Elle souligne que certaines personnes ne connaissent pas tous les candidats et pourraient voter sans réelle information. Elle propose qu'une communication soit envisagée pour informer les habitants que le Conseil apporte son soutien à la Municipalité.

R: M. Jean-Philippe Mayor propose de mettre fin aux débats et de procéder au vote demandé par la Municipalité.

Vote de confiance

Le président demande à l'assemblée si le vote doit porter sur la Municipalité dans son ensemble ou sur chaque membre individuellement.

Après délibération, il est décidé que le vote portera sur la Municipalité dans son ensemble.

La Municipalité se retire temporairement de la salle afin de permettre le vote des membres présents.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Résultat du vote:

La confiance est accordée à la Municipalité par le Conseil général à l'unanimité moins une abstention.
--

La Municipalité réintègre la salle et reçoit les applaudissements de l'assemblée.

Le président confirme officiellement les résultats du vote de confiance.

8. Divers et propositions individuelles

Le président invite les membres à prendre la parole.

- Mme Chloé Carrard communique quelques informations sur le Giron, prévu du 12 au 16 août 2026, ainsi que sur les besoins de bénévolat liés à cet événement.
- M. Alain Bonzon, syndic, informe que les fournées de l'année 2026 seront communiquées dans le prochain tout-ménage communal, ainsi que sur les canaux numériques de la commune. La première fournée est prévue le 7 mars.
- M. Jean-Philippe Mayor remercie pour le don des jetons de présence de CHF 750.- à l'Association des Amis du Château de La Sarraz. Il précise qu'aucun courrier de remerciement n'a été envoyé, car il fait partie de la fondation et non de l'association, et que c'est cette dernière qui a reçu le montant, alors qu'elle ne l'avait pas demandé. Il s'agit d'un léger malentendu qui sera corrigé. Il transmet néanmoins toute leur reconnaissance au Conseil, d'autant plus que le château s'apprête à traverser une période financière difficile.
- Q: M. Arnaud Bovet revient sur la communication de la Municipalité et demande si les deux candidats qui avaient annoncé leur candidature pour le futur mandat dès juillet 2026 maintiennent celle-ci ou y renoncent.
R: Le président confirme qu'ils maintiennent leur candidature.
Q: M. Arnaud Bovet demande s'il est possible de se présenter comme candidat à la Municipalité tout en étant en procès avec celle-ci.
R: Le président précise avoir consulté la préfecture: oui, il est possible de se présenter. Le seul point à considérer est que, pour tout dossier lié au litige avec la Municipalité, le candidat élu devra se récuser. Le président ajoute que le candidat en question applique strictement les règles de récusation.
Q: M. Arnaud Bovet s'interroge: si moins de cinq personnes sont élues à la Municipalité, la commune serait-elle placée sous tutelle ?
R: Le président répond que non: il faut au minimum trois personnes élues pour éviter la tutelle.
- M. Patrick Favey explique que pour les élections, trois candidats se présentent officiellement, mais qu'il est possible d'élire des personnes non candidates en ajoutant des noms sur les bulletins de vote.

Le président souligne l'importance de la présence de tous le 1er juin 2026 à 18h. Il clôt l'assemblée à 21h17 et convie ensuite les membres du Conseil à partager le verre de l'amitié à l'Auberge.


Le Président:

La Secrétaire:

André Loewer

Myriam Schär

ANNEXE 1



**UN GRAND MERCI
POUR VOTRE DON!**

REÇU LE 28 JAN. 2026

Commune de Pompaples
Rue du Four 1
1318 Pompaples

Le Mont, janvier 2026

Madame, Monsieur,

Au mois de décembre 2025, vous avez choisi de faire un don de CHF 750.00 à la Fondation Delafontaine. Au nom du Conseil de Fondation, de la Direction ainsi que de l'ensemble de nos équipes, nous vous adressons un grand merci !

Votre geste généreux a un impact direct et précieux sur le quotidien de nos élèves, jeunes, travailleur-euse-s et autres bénéficiaires. Grâce à vous, leur bien-être, leur développement et leur épanouissement progressent chaque jour un peu plus.

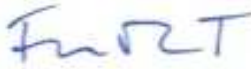
Oui, votre solidarité change les choses — vraiment.

En tant que donateur-trice, vous soutenez concrètement nos actions, telles que :

- ❖ L'aménagement continu des locaux de nos écoles du secteur Enfance & Transition — avec, notamment, la remise en service tant attendue de notre bassin thérapeutique.
- ❖ La réalisation de projets et événements qui rythment l'année 2025 et apportent joie et inspiration à nos élèves (sorties pédagogiques, camps, rencontres...).
- ❖ La modernisation des ateliers du secteur social & professionnel, avec en ligne de mire le lancement de notre boutique en ligne.
- ❖ Le renforcement de l'accueil dans nos centres de jour, pour mieux répondre aux besoins et attentes des bénéficiaires.

Encore une fois, **merci du fond du cœur** pour votre confiance et votre soutien. Votre contribution fait la différence, et nous sommes fiers de vous compter parmi nos partenaires engagés.

Avec les salutations les plus chaleureuses du Conseil de Fondation, de la direction et des équipes de la Fondation Delafontaine,


Robert Favre
Directeur général

CE COURRIER FAIT OFFICE D'ATTESTATION 2025 POUR L'AUTORITÉ FISCALE

Route de la Clochette 92
1052 Le Mont-sur-Lausanne
T 021 651 34 60
F 021 651 34 65

contact@frd.ch
www.fondationdelafontaine.ch
CCP 10-19831-9
No TVA : CHE-105.896.126 TVA

ANNEXE 2

Le journal de Cossonay refuse ma pub pour mon site 1318.ch
Mais j ai le droit de mettre des annonces pour massages érotiques. Je me vois donc obligé d éditer mon propre journal. J y mettrai des annonces pour les entreprises qui font des fausses factures. Par exemple :Alcord SA ,Piasio SA.... Naturellement les magouilles de la commune de Pompaples y figureront en très bonne place.



Jean-pierre St... 1 j

Dénoncer la magouille n est pas facile

Quand un équipe de hockey va mal on c est la faute à l entraîneur. Quand un commune va mal(fausse facture, tricheries, cachotteries, favoritisme) c est la faute au syndic .A Pompaples c est Alain Bonzon un petit Trump prêt à tout pour cacher la M....je le qualifie de syndic voyou ,il va dégager en 2026 .il va ouvrir une quincaillerie car il a assez de casseroles.



Jean-pierre... 1 sem